

Ce serait tout bonnement d'obtenir de M. de Bismarck que six départements du Midi fussent occupés par les soldats de S. M. Guillaume, au lieu et place des six départements de l'Est, qui, eux, ont commencé et sont ruinés.

Il est probable qu'après six mois seulement du joug prussien, MM. les Marseillais, Lyonnais, Toulousains et autres seront moins fanfarons.

Si la leçon ne suffisait pas, on pourrait encore faire d'une des bonnes et patriotiques cités un lieu d'asile pour messieurs les communaux de Londres, de Bruxelles et de Genève.

Ils ne seraient pas longtemps sans croire enfin au dieu Pétrone.

Le Passant de la Gazette de France, M. Arthur de Boissieu, trouve toujours de jolies choses à dire — en passant :

N'était-ce pas Sextus Tarquin, qui se promenant dans son jardin, fauchaît les grands pavots dont la tête s'élevait trop haute. Aujourd'hui Sextus Tarquin n'a que faire de se promener dans son jardin. Tous les pavots se ressemblent : ils sont chétifs et ils endorment.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le bureau de l'enregistrement refuse toujours les billets d'émission. C'est une cause de gêne très grande pour le petit contribuable, et nous croyons que la municipalité roubaisienne ferait bien de tenter, sans plus de retard, une démarche près de l'Administration compétente, pour l'amener à modifier les instructions qu'elle a envoyées à ses agents au sujet du papier-monnaie.

La nouvelle d'une augmentation du prix des places en chemin de fer est vraie, en ce sens que les Compagnies devant, à dater du 1^{er} décembre, payer le timbre de 10 centimes sur tous les billets de place et de bagages excédant 10 francs, cette taxe sera demandée par elles aux voyageurs en sus des prix portés aux tarifs.

A partir de la même date, sera appliquée l'augmentation de 10 0/0 sur les transports de marchandises à grande vitesse (loi du 16 septembre 1871.) Dans l'application, il ne doit pas être tenu compte de tout prix ou fraction de prix sur lesquels la taxe à percevoir serait inférieure à cinq centimes. Quant aux voyageurs, ils paient cette taxe depuis longtemps déjà.

Soixante ouvriers-tenturiers de la maison B... D... ont réclamé leur livret, samedi, après avoir satisfait au délai de prévenance.

Nous rappelons de nouveau que l'article 18 de la loi du 23 août 1871 qui assujettit à un droit de timbre de 10 centimes les chèques, les reçus au-dessus de 10 francs et les décharges de toute nature, est exécutoire à partir du 1^{er} décembre 1871.

Le timbre mobile, établi pour l'exécution de cette loi, est collé et immédiate-

ment oblitéré par l'apposition à l'encre noire, en travers du timbre, de la signature du créancier ou de celui qui donne reçu ou décharge, ainsi que de la date de l'oblitération.

Cette signature peut être remplacée par une griffe, apposée à l'encre grasse, faisant connaître la résidence, le nom ou la raison sociale du créancier et la date de l'oblitération du timbre.

Ces timbres mobiles sont en vente dans les bureaux de l'enregistrement et chez les débiteurs de tabac commissionnés pour le débit du papier timbré.

Il a été présenté à l'échéance, à la banque Errera-Oppenheim, 22 coupons, de l'emprunt de 1870, du département du Nord, et l'on présume qu'ils proviennent de vol.

Ces coupons portent les n^{os} 23,391 — 54,162 — 41,323 — 54,678 — 62,205 — 79,907 — 79,912 — 114,791 à 114,799 — 114,589 et 114,888.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur la propriété de ces coupons, sont priées de les faire parvenir au bureau de la 3^e division, à Bruxelles.

On lit dans le Progrès du Nord :

« MM. Brame, Graud et leurs témoins ont reçu une nouvelle assignation pour le 17 décembre. Une erreur de procédure rend impossible, dit-on, l'appel de l'affaire à l'audience de demain. D'après un autre bruit, assez facilement accueilli dans le public, la remise à quinzaine aurait été demandée par l'un des accusés, qui a manifesté l'intention de faire présenter sa défense par l'une des illustrations du barreau de Paris. »

Le tribunal correctionnel de Rouen s'est prononcé sur une question qui intéresse les chasseurs.

M. de Germiny fils, chasseur à Saint-Germain-sous-Gailly, ayant tiré un lièvre, pensa l'avoir manqué et ne mit point ses chiens sur la piste. Comme cela arrive souvent, l'animal, qui n'avait point flechi sous le coup de fusil, avait été atteint et alla mourir sous une touffe d'herbe.

Un journalier remarqua les allures équivoques du lièvre, sut le trouver, et l'emporta à sa maison, où une perquisition le fit découvrir.

Sur une poursuite intentée à ce sujet, le tribunal a décidé encore une fois que le fait de ramasser un animal sauvage mort dans les champs, ne constituait pas un délit de chasse, puisque les lois actuelles ont pour effet de régler la recherche et la poursuite du gibier. Il n'y a pas eu non plus de soustraction frauduleuse, puisque le lièvre, n'ayant pas été au pouvoir du chasseur qui en avait abandonné même la recherche, ne lui appartenait pas.

Le mardi 12 décembre, aura lieu, à Ham, l'inauguration solennelle du monument consacré à la mémoire des soldats français, morts dans le brillant combat

qu'ils ont livré le 9 décembre 1870, et à la suite duquel la garnison prussienne de Ham dut capituler devant une partie de la première division de l'armée du Nord.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Physique.

Mercredi 6 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

Pressions exercées sur les parois de vases, tournoiement hydraulique, vase de Mariotte; principe d'Archimède. Recettes scientifiques.

COURS PUBLIC DE LANGUE ALLEMANDE.

Les mercredi et samedi, de 8 1/2 à 9 1/2 du soir, dans le local du cours d'architecture, rue Neuve 5, au deuxième étage.

Ouverture le mercredi 6 décembre 1871.

COURS PUBLIC D'ANGLAIS

Les mardi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir, sous la direction de M. Yonge, dans le nouveau bâtiment du collège.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille COTTIGNY, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. HENRI-FÉLIX-ACHILLE-JOSEPH COTTIGNY, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 6 courant, à dix heures, en l'église Saint-Martin. L'assemblée, rue de Lille, n^o 50. 1607

Dernières nouvelles

Paris, 4 décembre, midi.

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale procèdera au tirage au sort des bureaux, à la fixation de l'ordre du jour de demain, et à l'élection du président, des vice-présidents et secrétaires. Si cette élection est terminée à une séance de demain, la lecture du Message aura lieu mercredi; sinon, elle sera renvoyée à jeudi.

Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller municipal dans le quartier de la Folie-Méricourt, a donné un déplorable résultat. Le candidat conservateur, M. Mignon, qui avait une assez forte majorité au premier tour, loin d'être élu, n'a eu que 1,500 voix, c'est-à-dire 1,200 de moins que le candidat radical, M. Cadet.

Bruxelles, 4 décembre.

Le Journal de Bruxelles dit qu'on n'a encore aucune nouvelle positive sur la composition du nouveau ministère.

Faits Divers

— Le *Moniteur universel* publie une étude de M. Duruy sur le Talmud, empruntée probablement à son *Histoire des Romains*. J'y vois une belle et poétique légende sur la punition du destructeur de Jérusalem.

Titus, disent les légendes rabbiniques, retourna en Italie avec les vases sacrés ravis par lui dans le temple de Jérusalem, fut assailli en mer par une furieuse tempête.

« Le Dieu des Juifs, s'écria-t-il, n'a donc de force que sur la mer où il a déjà englouti Pharaon ! S'il est vraiment Dieu, qu'il me combatte sur terre. »

A ces mots, une voix répondit : « Méchant, fils de méchant, j'ai donné la vie à une créature infiniment petite. C'est elle qui combattra pour moi. »

Dès que Titus eut touché le rivage d'Italie un moucheron entra dans ses narines et monta à son cerveau qu'il rongea durant sept années.

Un jour que le prince passait devant la boutique d'un forgeron, le bruit du marteau sur l'enclume avertit l'insecte et l'atroce souffrance. Titus donna alors quatre pièces d'argent par jour à un homme qui se tint près de lui en frappant incesamment sur une enclume. Pendant un mois le moyen réussit; mais au bout de ce temps, l'insulte accoutumée au bruit s'en remit à ronger. Quant Titus mourut, on ouvrit son crâne et on y trouva un moucheron, gros comme une hirondelle, avec des ongles de fer et un bec d'airain.

— Le journal *Panama Star* (Etoile de Panama) nous donne l'histoire suivante de la merveilleuse sagacité des chiens de la Nouvelle-Gélande :

« Quand un chien de cette contrée désire traverser une eau courante, où généralement pullulent les crocodilles, il la remonte d'abord assez loin en ne faisant que pousser de toute sa force et sans relâche des aboiements lamentables. »

« Les caïmans, qui l'entendent, le suivent, ne le perdent pas de vue et s'arrêtant au point où ils le pensent qu'il va traverser la rivière. Le chien sait alors que ses ennemis sont réunis; il le voit, par le nombre de museaux qui s'agitent dans les joncs, qu'ils se trouvent groupés et l'attendent au passage pour la petite fête qu'ils lui destinent. »

« Le chien se met à redescendre le courant de son galop le plus allongé et traverse la rivière à la nage et en sûreté, bien avant que les crocodilles n'aient eu même le temps de s'apercevoir du mauvais tour qu'il vient de leur jouer. »

— On écrit de Hambourg, 16 novembre, à la *Weserzeitung* : « Un crime monstrueux, dont on ne trouve de précédents que dans les fermes de nourrissons anglaises et dans les « fabriques d'anges » des grandes capitales du continent, a été découvert ces jours-ci dans notre ville. »

« Un Hanovrien, raffineur de sucre, nommé Cœwer, vint au mois de juin dernier, s'établir à Hambourg avec sa femme. Bientôt une annonce insérée dans les journaux offrait aux nourrissons de mères pauvres un asile gratuit chez des gens mariés sans enfants. Trois jeunes servantes crurent pouvoir confier le fruit de liaisons clandestines aux soins « désintéressés » des gens mariés en question; ceux-ci ne se firent pas faute cependant de leur extorquer, au dépit de la gratuité annoncée, une somme de 100 à 300 marcs banco. Mais une circonstance dramatique vint révéler aux pauvres filles-mères l'odieuse attention dont leurs enfants étaient devenus les victimes. »

BOURSE DE PARIS. — 2 Décembre 1871.

VALEURS AU COMPTANT ET A TERME.				PREMIER COURS		DERNIER COURS		Obligations.		Obligations.		FONDS STRANGERS.	
Produits	BASSE	HAUSSE	VALEURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
3 1/2			3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45
5 1/2			5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45
4 1/2			4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45
2 1/2			2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45
1 1/2			1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45
1/2			1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45
3 1/2			3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45
5 1/2			5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45
4 1/2			4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45
2 1/2			2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45
1 1/2			1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45
1/2			1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45
3 1/2			3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45	104 80	3 1/2	105 45
5 1/2			5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45	104 80	5 1/2	105 45
4 1/2			4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45	104 80	4 1/2	105 45
2 1/2			2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45	104 80	2 1/2	105 45
1 1/2			1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45	104 80	1 1/2	105 45
1/2			1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45	104 80	1/2	105 45

BOURSE DE LILLE DU 2 DÉCEMBRE 1871

COUR DES SUCRES ET DU 3/6 DU 2 DÉCEMBRE				COURS DES HUILES DU 2 DÉCEMBRE				MARCHÉ D'ARRAS DU 30 NOVEMBRE			
SUCRES	Cote officielle	Cours commun	De main de œuvre	HUILES	Flacottin	GRAINES	TURTEAUX	SUCRES	GRAINES	TURTEAUX	GRAINES
1/2				1/2				1/2			
1 1/2				1 1/2				1 1/2			
2 1/2				2 1/2				2 1/2			
3 1/2				3 1/2				3 1/2			
4 1/2				4 1/2				4 1/2			
5 1/2				5 1/2				5 1/2			
6 1/2				6 1/2				6 1/2			
7 1/2				7 1/2				7 1/2			
8 1/2				8 1/2				8 1/2			
9 1/2				9 1/2				9 1/2			
10 1/2				10 1/2				10 1/2			
11 1/2				11 1/2				11 1/2			
12 1/2				12 1/2				12 1/2			
13 1/2				13 1/2				13 1/2			
14 1/2				14 1/2				14 1/2			
15 1/2				15 1/2				15 1/2			
16 1/2				16 1/2				16 1/2			
17 1/2				17 1/2				17 1/2			
18 1/2				18 1/2				18 1/2			
19 1/2				19 1/2				19 1/2			
20 1/2				20 1/2				20 1/2			